



Durée

- 2 jours - 9h/17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux

(Accessibilité Handicapé, en fonction du type d'handicap contactez Wedge Institute)

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Montauban
- Caen
- Lille
- Strasbourg
- Reims

Dates de formation

Voir calendrier

Objectifs

Répondre aux nouvelles exigences en matière de certification pour les modules : AMIANTE AVEC MENTION

Prérequis

Trois années d'expériences dans les techniques du bâtiment ou un diplôme BAC+2 dans le bâtiment ou équivalent. Avoir suivi les 3 jours de formation dans les 18 mois
→ Contacter WEDGE Institute pour validation le cas échéant.

Validation du QCM d'entrée en formation

Tarifs

500 € TTC

(12 stagiaires)

Formation Amiante avec mention

Cycle de 2 jours

* Certifié ISO 9001 V2008 /

Objectifs de la formation ODI-O2B

L'arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification, abroge l'arrêté du 21 novembre 2006)

- Répondre aux nouvelles exigences en matière de certification pour les modules : AMIANTE AVEC MENTION
- Répondre aux prés requis exigés par les organismes certificateurs pour l'inscription à la certification.
- Comprendre les mises à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires pour les modules : AMIANTE AVEC MENTION
- Appréhender au travers d'Etudes de cas et QCM les nouveaux examens de certification d'un niveau plus élevé que la certification initiale.

2 Jours – 14 heures – Diagnostic Amiante avec mention

" Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C "

- Les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en oeuvre des obligations visées à l'article R.1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R.1334-29-3 du même code ; X46-021 : T1 : Traitement de l'amiante des les immeubles bâtis
- T2 : Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante
- T3 : Mission et méthodologie
- XP X 46-023 : Éléments de cartographie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis
- les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail pouvant accueillir plus de 300 personnes et des bâtiments industriels.
- Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22





Durée

- 2 jours - 9h/17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques



Lieux

(Accessibilité Handicapé, en
fonction du type d'handicap

contactez Wedge Institute)

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Montauban
- Caen
- Lille
- Strasbourg
- Reims

Dates de formation

Voir calendrier

Objectifs

Répondre aux nouvelles
exigences en matière de
certification pour les modules :
AMIANTE AVEC MENTION

Prérequis

Trois années d'expériences
dans les techniques du
bâtiment ou un diplôme BAC+2
dans le bâtiment ou équivalent.
Avoir suivi les 3 jours de
formation dans les 18 mois.
→ Contacter WEDGE Institute
pour validation le cas échéant.

Validation du QCM d'entrée en
formation

Tarifs

500 € TTC

(12 stagiaires)

Contenu

#1 - Jour 1

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ;
- Le matériau amiante, et notamment ses propriétés physico-chimiques ;
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
- Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;
- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ;

#2 - Jour 2

- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation et de mesure d'empoussièrement dans l'air et d'examen visuel ;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public, les immeubles collectifs d'habitation et les immeubles de grandes hauteurs ;
- Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement ;
- Les modalités de réalisation et le contenu attendu du rapport du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pédagogie de la formation ODI-O2B

- Plusieurs diaporamas explicites permettront de comprendre les mises à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires pour les modules : AMIANTE AVEC MENTION. Les aspects théoriques et pratiques seront étudiés.
- Des études de cas et QCM permettront de se préparer aux nouveaux examens de re-certification d'un niveau AMIANTE AVEC MENTION.
- La pratique sur le terrain permettra la mise en application des apports théoriques - Mise en application pratique des cours théoriques liés à l'investigation

Matériel

Lors de la formation, le matériel est mis à votre disposition (maquettes, matériel de protection+ ordinateur (à prévoir)

